

# VIVRE ENSEMBLE AU RESTAURANT SCOLAIRE



De gauche à droite : Sabrina, Bruno et Claudie

*Le temps du midi est un temps particulier dans la vie de l'enfant. Cette pause méridienne est déterminante pour la suite de la journée scolaire.*

*Ce temps de vie sociale doit offrir à l'enfant de bonnes conditions de calme et de convivialité.*

*Aussi, afin que la pause du midi soit un réel moment de détente partagé par tous (enfants, et adultes encadrants), chacun doit apprendre à se respecter et à respecter les autres. Le rôle des adultes encadrants est d'assurer en toute sécurité, l'accompagnement des enfants sur le temps du midi. Les adultes s'engagent à accompagner l'enfant dans l'apprentissage du goût, de la vie en collectivité et à favoriser son autonomie et sa vie sociale.*

# Informations pratiques

## Horaires d'accueil des enfants

- ♦ de 11 h 55 à 12 h 30 : Maternelles
- ♦ de 12 h 35 à 13 h 15 : Primaires

## Commission Restaurant Scolaire

Constituée de représentants des enfants, du personnel du restaurant scolaire, d'un représentant des enseignants et d'élus, cette commission est aussi ouverte aux parents. Nous sollicitons les parents volontaires pour y participer (2 à 3 réunions par an). Merci de vous faire connaître en mairie.

## Absences au Restaurant Scolaire

Les absences prévisibles doivent être signalées le jeudi de la semaine précédente ; l'absence non prévisible comme la maladie, avant 9 h le matin. Pour l'absence non prévisible (maladie...) signalée avant neuf heures, seul le repas du premier jour d'absence sera facturé.

Les absences non signalées entraînent la facturation du repas.

Les absences liées à la fermeture de classes par l'école, n'entraînent pas de facturation de repas.

↳ Comment prévenir ? Au Restaurant Scolaire par téléphone au 02.96.30.01.07 (présence d'un répondeur), ou par un mot dans la boîte aux lettres. Possibilité également de prévenir la mairie au 02.96.30.03.21 ou [mairiedelandehen@wanadoo.fr](mailto:mairiedelandehen@wanadoo.fr).

## Paiement des factures

Le paiement s'effectue soit par prélèvement, soit par paiement payfip, soit à la Trésorerie de Lamballe

Coût du repas au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

A la charge des familles :       - 3.60 € par enfant,  
  - 2.35 € 3<sup>ème</sup> enfant et plus

La commune prend en charge plus de la moitié du coût du repas.

# Charte de vie

## ➤ Pendant le trajet

- Pour ma sécurité, j'écoute les adultes qui m'accompagnent.
- Pour éviter les accidents, je me mets en rang, et marche calmement sans bousculade.

## ➤ Au restaurant scolaire

- Pour préserver la planète, j'utilise l'eau, le savon et le papier sans gaspillage
- Pour rentrer dans le calme, j'attends dans mon rang.
- Pour éviter de tomber, je rejoins ma place dans le calme.
- Pour le bien-être de tous, je suis poli, je respecte mes camarades et les adultes encadrants, je parle correctement.
- Je prends soin des locaux et du matériel mis à ma disposition.
- Pour ma sécurité et celle des autres, je reste assis et me tiens correctement.
- Je respecte la nourriture et l'eau, je partage, je mange et je bois proprement.
- Pour découvrir de nouvelles saveurs, je goûte à tous les plats.
- Pour faciliter le service en toute sécurité, si j'ai besoin de quelque chose, je lève le doigt.
- Je dialogue sans crier, je respecte le silence quand le sonomètre passe au rouge

Si je ne respecte pas une règle de vie, le personnel place une croix dans un tableau.

A la fin de chaque période, le nombre total de croix est compté et un carton de couleur sera remis à mes parents.

- de 0 à 2 croix : comportement vert
- de 3 à 5 croix : comportement orange
- 6 croix et plus : comportement rouge

## Echelle de conséquences de non-respect de la charte de vie

1. A chaque croix, je resterai au restaurant scolaire pendant une partie de la récréation pour un temps d'échange avec les adultes encadrants (à partir du C.P.).
2. Si j'ai un comportement rouge sur une période, ou orange sur deux périodes consécutives, je rencontrerai au restaurant scolaire un élu avec l'adulte encadrant.
3. Suite à cette rencontre, s'il n'y a pas d'amélioration de mon comportement, je serai convoqué avec mes parents à la mairie. Une exclusion du restaurant scolaire pourra être envisagée.

***Parents, cette charte sera lue et signée par votre (vos) enfant(s) au cours du mois de septembre.***

***Merci à vous, pour votre adhésion et votre soutien à la charte de vie du Restaurant Scolaire.***

***Pour toutes questions ou remarques n'hésitez pas à vous adresser au personnel du Restaurant Scolaire.***